



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
STD/MI

ARRETE PREFECTORAL N°47-2017-04-13-002

déclarant d'utilité publique le projet de réhabilitation de la rue des caves sur la commune de Lafitte-sur-Lot

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le Code de l'expropriation ;

VU la délibération du conseil municipal de Lafitte-sur-Lot en date du 02 septembre 2016;

VU les pièces du dossier d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire

VU la décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 25 novembre 2016 portant désignation de M. Daniel MARTET, retraité d'EDF GDF en qualité commissaire enquêteur titulaire et de M. Jacques SAUVAGE, chef d'établissement France Télécoms en qualité commissaire enquêteur suppléant;

VU l'arrêté préfectoral n° 47-2016-12-22-014 du 22 décembre 2016 portant ouverture de l'enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité concernant le projet ;

VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 06 mars 2017 2016;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique, au profit de la commune de Lafitte-sur-Lot ou de son concessionnaire, le projet de réhabilitation de la rue des caves sur la commune de Lafitte-sur-Lot.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, par les soins du maire de la commune de Lafitte-sur-Lot. Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de l'État en Lot-et-Garonne.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Marmande-Nérac et le maire de la commune de Lafitte-sur-Lot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AGEN, le **13 AVR. 2017**

Pour le Préfet,
le secrétaire général



Jacques RANCHERE